



Envoi au contrôle de légalité le : 10 février 2023

Publication électronique le : 10 février 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 30 JANVIER 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Jean-Luc DUBAELE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, Mme Michèle JACQUET, Mme Marine LE PEN, Mme Françoise VASSEUR.

PLAN COLLÈGE : CONSTRUISONS ENSEMBLE LE COLLÈGE DE DEMAIN EN PAS-DE-CALAIS POUR UNE ÉGALITÉ RÉELLE DES CHANCES

(N°2023-8)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la délibération n° 2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2021-482 du Conseil Départemental en date du 06/12/2021 « Construisons notre Pas-de-Calais - Projet du Département 2022-2027 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 09/01/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter les 5 enjeux, détaillés dans le rapport joint à la présente délibération, comme étant les lignes directrices du Plan Collège pour les opérations engagées et à venir en priorisant la résorption des collèges métalliques.

Article 2 :

De valider la méthode et d'engager la démarche liée à ce plan collège dès à présent, conformément au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 30 janvier 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 30 JANVIER 2023

PLAN COLLÈGE : CONSTRUISONS ENSEMBLE LE COLLÈGE DE DEMAIN EN PAS-DE-CALAIS POUR UNE ÉGALITÉ RÉELLE DES CHANCES

Le Département se doit d'être au rendez-vous pour répondre aux défis auxquels le territoire et les habitants sont ou seront confrontés dans un avenir proche : tel est l'objectif de la démarche du projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » et de sa déclinaison en 3 pactes.

Dans ce cadre, la priorité accordée à l'éducation a été clairement affirmée au sein du Pacte des réussites citoyennes voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre dernier.

Dans un contexte marqué d'une succession et de l'accélération de crises inédites (sanitaire, climatique, géopolitique) aux conséquences multiples, le Département entend exercer pleinement ses compétences obligatoires que sont la construction, la maintenance des collèges, l'équipement numérique, la gestion de l'énergie, la restauration et l'hébergement, l'entretien, le fonctionnement et la définition des secteurs de recrutement scolaires (art. L213-2 code de l'éducation).

Parce que le Département considère l'éducation comme l'un des piliers de l'émancipation et de l'égalité réelle, il lui importe de participer, dans le cadre de ses compétences, à la prise en compte de ces enjeux dans les évolutions nécessaires pour définir le collège de demain.

Parce que le Département affirme clairement son engagement en faveur de la réussite de tous les élèves, il entend se mobiliser en faveur d'un collège garantissant à chacun les chances d'accéder à un parcours choisi.

Parce que le Département s'engage à aider les concitoyens en difficulté à faire face au contexte de crise, et à faire de l'alimentation saine, locale et de qualité, un droit pour tous, la politique en matière de restauration scolaire doit viser l'égalité réelle.

Parce que le Département se fixe comme priorité de prendre en compte la lutte contre le réchauffement climatique dans toutes ses politiques publiques et faire de la sobriété énergétique un enjeu partagé par tous, il s'agit de consacrer un Plan Collège qui

visent une gestion exemplaire et sobre des bâtiments.

Aussi, le Département traduit cette volonté par un Plan Collège « construisons ensemble le collège de demain en Pas-de-Calais pour une égalité réelle des chances », qui entend conforter les conditions de la réussite pour tous les collégiens du Pas de Calais.

I- Les enjeux pour le collège de demain

Dans un écosystème complexe, aux exigences économiques, écologiques ou sociales fortes, le Plan Collège « construisons ensemble le collège de demain en Pas-de-Calais pour une égalité réelle des chances » doit s'inscrire dans une démarche systémique pour répondre à l'ensemble des enjeux identifiés.

1. Faire évoluer le réseau et le parc des collèges

L'impératif de sécurité des élèves et des personnels a conduit le Département du Pas-de-Calais à engager un plan pluriannuel d'investissement important pour rénover ou reconstruire les 28 collèges métalliques hérités de la loi de décentralisation de 1986 qui transfère aux départements et aux régions la construction et la maintenance des collèges et des lycées.

Les collèges, en structure métallique, font l'objet de contrôles réguliers et d'investissements pour sécuriser et moderniser le bâti. Il est cependant aujourd'hui nécessaire d'intensifier la dynamique engagée, pour parvenir à la suppression des 10 derniers collèges métalliques sur le territoire ; il s'agit d'un objectif prioritaire, comme en témoigne la récente fermeture du collège de Marquise pour raison de sécurité impérieuse.

Plus largement, le Département ne cesse de faire évoluer le parc des 125 collèges, lequel représente les deux tiers du patrimoine départemental. Néanmoins, prioriser un plan pluriannuel d'investissement avec un parc vieillissant à adapter, impose également de le corrélérer aux bassins de vie qui ont évolué. Dans ce cadre, le réseau des collèges devra être étudié et adapté pour prendre en compte l'évolution des bassins de vie et, de la démographie départementale.

2. Répondre aux enjeux démographiques

Le Département du Pas-de-Calais compte en 2022, 61 759 collégiens dans les 125 collèges publics.

Selon l'observatoire des données démographiques, veille partagée avec les partenaires de l'Éducation nationale, le territoire va connaître, sur la prochaine décennie (2022-2032), une diminution significative des effectifs des collèges à hauteur de 10 000 élèves, soit une perte de 16 % des collégiens présents en 2022.

Cette baisse programmée se matérialise déjà au niveau des écoles (2 700 élèves en moins en moyenne par année depuis 5 ans), et s'amplifiera dans les prochaines années impactant l'échelon communal en charge de la compétence du premier degré, qu'il faudra associer à la réflexion du maillage éducatif du territoire.

Dans la mesure où 80% des collèges seront concernés, de manière plus ou moins forte selon le territoire, la collectivité se doit d'adopter une stratégie en cohérence avec la trajectoire démographique, pour proposer une qualité renouvelée des conditions d'apprentissage, avec ambition mais également dans la mesure de ses compétences.

Ces différents paramètres obligent le Département à réinterroger ses projets en tenant compte du taux d'occupation des collèges et des référentiels d'usages évolutifs. Pour ce faire, l'action départementale pourra s'appuyer sur des expérimentations réussies, menées en partenariat avec les services de l'Éducation nationale, telle que la reconstruction sur Bully-les-Mines d'un collège permettant d'accueillir les collégiens issus des deux établissements de la commune.

3. Concilier offre de proximité et de qualité avec une capacité d'accueil pertinente

Déterminer ce qu'est le « collège de demain » en tant qu'objet bâti, mais également comme lieu de vie et de travail des collégiens, et de l'ensemble de la communauté éducative, constitue un axe fondamental de la démarche évolutive qu'impliquera ce Plan Collège.

Pour le Département, il convient de rechercher un point d'équilibre dans le maillage du territoire en établissements scolaires. Il s'agit ainsi de concilier autant que faire se peut le souhait de proximité des familles, la recherche de maintien du sentiment de fierté et d'appartenance pour les élèves et un collège à « taille humaine » qui permet de maintenir l'excellence de l'offre éducative et la qualité d'accueil et d'appropriation des espaces intérieurs (espace parent, classe flexible...) comme extérieurs (végétalisation de la cour de récréation).

Un collège de proximité n'est pas à lui seul un facteur de réussite. L'approche doit impérativement être multifactorielle, et nécessairement tenir compte, en relation avec l'Education nationale, des moyens alloués, des options proposées, de la stabilité de l'équipe pédagogique, de la capacité d'encadrement des élèves et du projet d'établissement.

4. Renforcer la mixité sociale et réduire les inégalités sociales

Condition essentielle de la lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux, qui demeure l'une des priorités départementales, le Plan Collège doit également s'articuler autour de la question de la mixité sociale.

La ségrégation sociale entre les collèges français est importante. Elle est notamment le reflet de la composition et de la répartition de la population. En effet, les élèves de milieu défavorisé sont surreprésentés dans certaines zones d'habitation. Dans les collèges publics, l'affectation se fait en tenant compte de la proximité géographique, et le degré de ségrégation est dû en partie à cette concentration urbaine des élèves défavorisés.

Par ailleurs, le contournement de la sectorisation scolaire est extrêmement différencié socialement, amplifiant la ségrégation sociale au collège. Si 70 % des élèves issus de catégories sociales défavorisées fréquentent leur collège de secteur, ce taux atteint 52 % pour les élèves issus de catégories sociales très favorisées.

Avec sa compétence de définition de la carte scolaire, le Département dispose d'un levier majeur pour lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, contribuer à une offre de qualité et viser l'égalité des chances.

Pour réduire les inégalités sociales, le Département s'appuie également sur une politique de restauration scolaire ambitieuse qui garantit une offre sur l'ensemble du territoire avec 115 demi-pensions ou dans le cadre de la mutualisation. Avec près de 49 500 repas produits/jours, le Département offre un service de restauration de qualité aux collégiens. Pour autant, seul 55% des bénéficiaires de la bourse nationale sont demi-pensionnaires.

L'ajustement du maillage des demi-pensions et la refonte du dispositif d'aide à la restauration scolaire pour favoriser leur fréquentation et poursuivre les actions en matière d'alimentation durable (volumes permettant les achats en circuits courts malgré le contexte inflationniste) constituent par conséquent des enjeux fondamentaux pour garantir l'égalité des chances.

5. Faire de la sobriété énergétique un enjeu partagé par tous;

Soutenir la transition environnementale c'est également prendre en compte les impératifs de la sobriété énergétique. Le décret tertiaire, appelé « dispositif Eco-Energie tertiaire », est une obligation réglementaire visant à engager les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Entré en vigueur en octobre 2019 et vient préciser les conditions d'application de la Loi Elan (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), promulguée fin 2018.

Ainsi, dès 2021, le décret oblige le Département à piloter et à réduire la consommation énergétique des bâtiments dans le temps. L'objectif est de favoriser

l'efficacité et la sobriété énergétique du patrimoine départemental bâti comprenant plus de 1.118.000 m² réparti sur 373 sites. Le parc des collèges publics départementaux représente une part prépondérante de ce patrimoine avec ses 125 établissements, développant une surface bâtie de plus de 860.000 m².

Au regard de ces chiffres, et alors que la France entend atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), réduire l'empreinte environnementale du parc des collèges est un levier essentiel à actionner pour le Département du Pas de Calais.

« Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales », enjeu inscrit comme une ambition départementale doit viser dès à présent une gestion exemplaire et sobre des bâtiments, au 1er rang desquels les collèges qui accueillent et forment les générations futures. Cet enjeu sera considéré à travers le renforcement du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) des collèges (reconstruction ou maintenance), mais également dans les projets et actions éducatives que le Département pourra initier auprès des collégiens et plus largement auprès de la communauté éducative (comportements et usages).

La prise en compte de l'ensemble de ces enjeux, et notamment les caractéristiques des territoires, l'adaptation du parc, les enjeux de mixité sociale, l'exigence du maintien de la qualité de l'offre éducative, sera déterminante dans les décisions qui seront prises dans le cadre de ce Plan Collège « construisons ensemble le collège de demain en Pas-de-Calais pour une égalité réelle des chances ».

II- La méthode

En impulsant cette nouvelle stratégie en matière d'éducation, le Département souhaite disposer d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs. En effet, ce plan d'investissement pour nos collèges de demain, qui a pour point d'entrée la résorption des collèges métalliques et comme perspective la création d'un nouvel écosystème éducatif et civique ambitieux, doit s'inscrire dans les priorités du Pacte des réussites citoyennes. Celles-ci supposent de faire du « aller vers » et du « faire ensemble », la règle absolue de l'action départementale et de ses partenaires.

Dans cet esprit et en plaçant les usagers au centre de la démarche, pour ce sujet là encore plus qu'un autre, des concertations se déclineront auprès :

- Des élus départementaux dans le cadre de commissions territoriales
- Des services de l'Education nationale
- Des représentants des organisations syndicales des personnels départementaux et ceux de l'Education nationale.
- Des Agences d'urbanisme, des EPCI et des Maires
- Des partenaires de l'Education (réunions partenariales en mai 2023)

Ces concertations territoriales et départementales seront présentées pour débat dans le cadre des travaux de la 3^{ème} Commission thématique qui sera chargée d'éclairer l'Assemblée départementale des choix prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de cette ambition concourant à l'égalité réelle des chances.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant ;

- d'adopter ces 5 enjeux comme étant les lignes directrices du Plan Collège pour les opérations engagées et à venir en priorisant la résorption des collèges métalliques,
- de valider la méthode et d'engager la démarche dès à présent.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 09/01/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY